PATRICK MICHAUD

CABINET D'AVOCATS

Ancien Membre du Conseil de l'Ordre



REGIMES FISCAUX DE FAVEUR POUR CERTAINS INVESTISSEMENTS MOBILIERS

| <u>Impôts sur le revenu</u> | BOFIP |
|--|----------------------------------|
| Réduction d'IR de 18 % des souscriptions au capital des PME (art. 199 terdecies 0-A) | BOI-IR-RICI-90-10-20- 10 §20 |
| Réductions d'IR de 25 % des intérêts d'emprunts contractés jusqu'au 31/12/2011 pour le rachat des PME (art. 199 terdecies-0 B). | BOI-IR-RICI-130-10 § 500 |
| Abattement sur les plus-values de cession de titres de sociétés passibles de l'IS Cédés par des dirigeants partant en retraite, d'un tiers par année de détention au-delà de la cinquième (art. 150-0 D ter) | BOI-RPPM-PVBMI-20-20- 20-20 |
| <u>Droits de mutation à titre onéreux</u> | |
| Abattement de 300.000 € sur les droits de mutation dus sur les cessions d'entreprises . aux salariés qui y poursuivent leur activité pendant cinq ans (art. 732 ter) | BOI-ENR-DMTOM-10-20- 20); |
| Droits de mutation à titre gratuit | |
| Abattement de 75 % sur les transmissions par donation ou succession de titres de société ayant fait l'objet d'un engagement Dutreil (art. 787 B) | BOI ENR DMTG 10 20 40 10 |
| Paiement différé et fractionné sur 15 ans des droits de donation ou succession dus sur les entreprises (art. 397 A et 405 GA à GD de l'annexe III) | BOI ENR DG 50 20 50 |
| <u>ISF</u> | |
| Exonération des titres de certaines sociétés imposables à l'IS en tant que biens professionnels (Holding) (art. 885 0 bis) | BOI PAT ISF 30 30 40 10 § 140 |
| Exonération de 75 % des titres faisant l'objet d'un engagement Dutreil (art. 885 bis) | BOI PAT ISF30 40 6010 \$40 |
| Exonération de 75 % pour les mandataires sociaux ou salariés sous le régime de l'engagement individuel de conservation (art. 8851 quater) | BOI PAT ISF 30 40 80 \$20 |
| Réduction d'ISF de 50 % de l'investissement au capital d'une PME dans la limite de 45.000 €uros ((art. 885-0 V bis) | BOI PAT ISF 40 30 10 20 \$440 |

SOURCE Fondation du Patrimoine